

## Avis d'Appel d'Offres ouvert sur offres de prix N° 06/DA/2017

### (Séance publique)

Le jeudi 16 février 2017 à 10h00, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Achats de Bank Al-Maghrib à Hay Riad à Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres concernant les travaux de mise à niveau de la climatisation des LTI et des PCS de divers site de Bank Al-Maghrib en trois lots.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Direction Achats, Service Gestion Administrative des Marchés, sise Avenue Annakhil, Hay Riad, Rabat, (Tél : 05 37 54 89 52/54 - Email : bkam.ao@bkam.ma).

L'estimation du coût des prestations établie par la Banque ainsi que le montant du cautionnement provisoire pour chaque lot, sont les suivants :

Lot N°	L'estimation (en DH TTC)	Le cautionnement provisoire (DH)
1	1 031 700,00	15 000,00 (Quinze mille dirhams)
2	2 042 880,00	30 000,00 (Trente mille dirhams)
3	1 513 920,00	23 000,00 (Vingt trois mille dirhams)

Il est prévu une visite des lieux vivement recommandée selon le calendrier suivant :

- Le mardi 31 janvier 2017 à 10h00 à l'agence de Bank Al-Maghrib à Safi ;
- Le mercredi 1<sup>er</sup> février 2017 à 10h00 à l'agence de Bank Al-Maghrib à El Jadida ;
- Le jeudi 2 février 2017 à 10h00 à la succursale de Bank Al-Maghrib à Casablanca ;
- Le vendredi 3 février 2017 à 10h00 au site de Dar As-Sikkah à Salé et à 14h30 au site Annakhil à Hay Riad, Rabat ;
- Le lundi 6 février 2017 à 10h00 à l'agence de Bank Al-Maghrib à Al Hoceima ;
- Le mardi 7 février 2017 à 10h00 à l'agence de Bank Al-Maghrib à Nador;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 28,30 et 32 du règlement des achats de la Banque.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis auprès de la Direction Achats à l'adresse précitée ;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de la consultation.